

REPUBLIQUE DU BURUNDI



# BROCHURE D'INFORMATION SUR LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU BURUNDI



*Décembre 2020  
réalisé par l'Institut de Statistiques  
et d'Etudes Economiques du  
Burundi*



# TABLE DES MATIÈRES

	17 objectifs pour sauver le monde .....	4
	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.....	5
	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. ....	6
	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.....	7
	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.....	8
	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. ....	9
	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. ....	10
	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.....	11
	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. ....	12
	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.....	13
	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.....	14
	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.....	15
	Établir des modes de consommation et de production durables. ....	15
	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.....	16
	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. ....	16
	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.....	17
	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.....	18
	Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.....	19



# 17 OBJECTIFS POUR SAUVER LE MONDE

Au sommet mondial sur le développement durable du 25 Septembre 2015, les États membres de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) ont adopté le programme des Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en 17 objectifs et 169 cibles connexes qui définissent les enjeux prioritaires pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face aux changements climatiques durant les quinze prochaines années.

Ainsi, d'ici 2030, le monde devrait « mettre fin aux fléaux immémoriaux de l'extrême pauvreté et de la faim plutôt que de contribuer à détériorer notre planète et à laisser d'intolérables inégalités, créer du ressentiment et semer le désespoir » selon le GRET, « Les objectifs de développement durable : quels enjeux et quels défis ? », 2015. De par leur caractère universel et porteur de changement, les ODD et leurs cibles concernent le monde entier, sont intégrés et indissociables et promettent de « Ne laisser personne de côté ». C'est dans ce cadre que le Burundi s'est inscrit dans la dynamique mondiale des ODD en s'appropriant du nouveau programme de développement durable très ambitieux et qui pose d'immenses défis pour sa mise en œuvre. Ainsi, le Burundi a fixé ses priorités pour élaborer un Plan National d'Opérationnalisation des ODD afin d'optimiser les chances de les atteindre. Le Gouvernement du Burundi avec l'appui du PNUD, a lancé le processus de priorisation des ODD en impliquant l'ensemble des parties prenantes.

À l'issue du processus de priorisation qui a été largement participatif et inclusif de toutes les parties prenantes, il en découle que le Burundi a retenu 17 Objectifs, 111 cibles et 176 indicateurs. Avec le nouvel agenda, des défis majeurs restent à relever en ce qui concerne l'induction de la croissance économique, l'accès et l'utilisation des services sociaux de base (dont l'éducation, la santé, l'eau potable et l'hygiène, ainsi que la protection sociale).

A cet effet, le Gouvernement du Burundi a élaboré un Plan National de Développement (PND) cadre fédérateur de toutes les stratégies et politiques sectorielles de développement. Ce plan s'inscrit dans un schéma de développement axé sur une nouvelle dynamique de transformation des structures économiques, démographiques et sociales, générant des effets multiplicateurs et durables sur l'amélioration de la croissance économique et du revenu moyen par habitant et permettant la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté, le développement du capital humain, la viabilité environnementale et l'équité sociale.

Ainsi, l'intégration harmonieuse de ces ODD dans les plans stratégiques sectoriels et leur mise en cohérence avec les priorités nationales constituent la clé du processus d'appropriation nationale des ODD.

La présente brochure porte sur certains indicateurs clés disponibles, issus de la liste des indicateurs retenus lors des travaux de contextualisation des ODD au Burundi et permettra d'apprécier, les efforts accomplis vers l'atteinte des ODD, depuis 2015, année de l'adoption de l'agenda 2030.

Les critères suivants ont orienté cette sélection:

leur pertinence par rapport à la Vision 2025 et aux politiques sectorielles, aux Agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine ainsi que les Accords et Conventions ratifiés par le Burundi ;  
leur disponibilité.

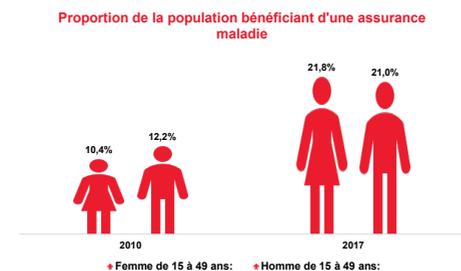


## ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE.

### Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD

- Mettre en oeuvre la stratégie de réduction de la pauvreté, par l'élargissement de la base sociale de l'économie, en impliquant les populations elles-mêmes dans les activités de croissance inclusive;
- Subventionner les engrais chimiques et sensibiliser la population sur l'usage de la fumure organique ;
- Mettre à disposition les produits vétérinaires et des semences améliorées.

**CIBLE 1.3** Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficie

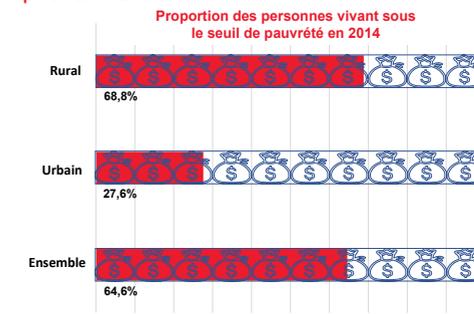


Cette proportion des femmes de 15 à 49 ans bénéficiant d'une assurance maladie a été multipliée par deux entre 2010 et 2017 passant de 10,4% à 21,8%. Chez les hommes, cette proportion est passée respectivement de 12,2% à 21%.

La couverture médicale est plus importante en milieu urbain avec 25,6% en 2017. En milieu rural, cette proportion est passée de 8,4% à 21,2%.

Le pourcentage d'élèves qui bénéficiaient d'une gratuité de la scolarité à l'école fondamentale était de 97,8% en 2018. Cinq ans plutôt, il était de 97,6%.

**CIBLE 1.4** Faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance



En 2014, 6 personnes sur dix vivaient sous le seuil de pauvreté. Cette pauvreté est majoritairement rurale avec 68,8% contre 27,6%.



La proportion des ménages propriétaires qui disposent d'un titre foncier est plus importante en milieu urbain avec 21,6% qu'en milieu rural (3,6%).

2

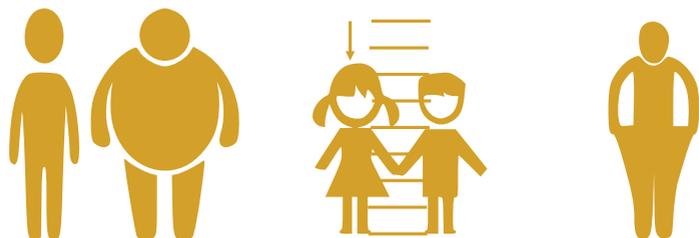
FAIM  
«ZERO»

## ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE.

### Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD

- Constituer des stocks de sécurité pour lutter contre l'insécurité alimentaire et prévenir la malnutrition chez les groupes les plus vulnérables ;
- Réhabiliter et /ou construire de hangars de collecte et de stockage des produits agricoles (végétaux, animaux et halieutiques) dans les communes ;
- Intensifier l'agriculture-élevage notamment pour la production de fumier en vue de fertiliser davantage les terres agricoles
- Améliorer le système de production, de transformation, de commercialisation et d'utilisation de semences performantes et de qualité ;
- Améliorer l'accès, la diffusion et l'utilisation responsable des intrants de qualité, tels que les fertilisants et les semences certifiées.

**CIBLE 2.2** Mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.



	Prévalence de la malnutrition aigüe (surpoids et émaciation)		Pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance		Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins 5 ans	
	2010	2018	2010	2018	2010	2018
Total	6,0	4,4	58,0	57,0	29,0	30,0
Filles	6,2	4,1	53,1	53,4	25,9	28,1
Garçons	5,5	5,0	62,1	60,6	31,5	31,8
6-11 mois	10,6	6,7	34,9	37,9	24,4	22,6
12-23 mois	9,6	6,3	61,1	60,7	33,5	29,8
24-59 mois	3,6	3,4	64,9	61,4	29,1	32,2

La prévalence de la malnutrition aigüe a baissé entre 2010 et 2018 passant de 6,0% à 4,4%.

La proportion d'enfants qui souffrent d'un retard de croissance était de 57,0% en 2018. Cette proportion a diminué de 1 point par rapport à 2010.

Le pourcentage des enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'une insuffisance pondérale a légèrement augmenté entre 2010 et 2018, passant de 29,0% à 30,0%.



3

BONNE SANTÉ  
ET BIEN-ÊTRE

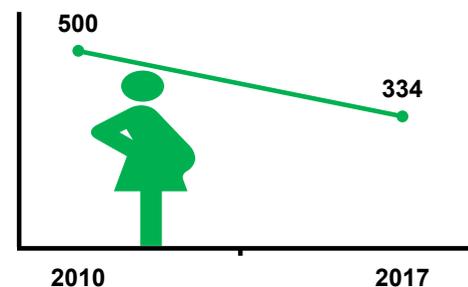
## PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE.

### Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD

- Améliorer l'accès aux soins et le niveau de santé de la population à travers un système de santé performant, fort et résilient ;
- Renforcer la prévention et la prise en charge des complications obstétricales (fistules obstétricales) ;
- Gratuité des soins pour les femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans ;
- Renforcer les mesures préventives appropriées (campagnes de communication et de sensibilisation en utilisant aussi bien les médias que la société civile pour impulser des changements de comportement) ;
- Assurer la prise en charge correcte des cas ;
- Exercer la surveillance épidémiologique et la riposte ;
- Promouvoir la santé adaptée à la lutte contre ces maladies.

**CIBLE 3.1** Faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

### Ratio de mortalité maternelle



Le ratio de mortalité maternelle a fortement baissé au niveau national passant de 500 décès à 334 décès entre 2010 et 2017 pour 100 000 naissances vivantes grâce aux politiques de gratuité des soins pour les femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans.

**CIBLE 3.2** D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles



Depuis 2010, la prévalence du VIH/Sida a diminué de 0,5 point en 2018, elle était de 0,9%.

**CIBLE 3.2** D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.



En 2019, la proportion des accouchements assistés par un personnel de santé formé était de 98,5%. Cette proportion a augmenté de 21,2 points de pourcentage par rapport à celle de 2015 qui était de 77,3%.

### Incidence paludisme





## ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE.

### Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD

- Recruter et affecter le personnel enseignant dans les zones défavorisées ;
- Améliorer sensiblement la qualité des enseignements et des apprentissages par la production des matériels didactiques et pédagogiques ;
- Elaborer un document de politique nationale pour l'éducation inclusive et acquisition de kits pour enfants à besoins spécifiques ;
- Mettre en place une école fondamentale obligatoire et gratuite pour tous ;
- Implanter des constructions scolaires de manière à réduire le temps d'accès pour les élèves des zones rurales.

CIBLE 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

		Taux brut de scolarisation		Taux d'achèvement scolaire		
		Cycle I	Cycle II	Primaire	Secondaire I	Secondaire II
Total	2015	39,3	25,4	59,3	31,1	16,2
	2019	46,0	29,3	62,0	28,2	27,5
Filles	2015	39,9	21,8	64,3	20,9	12,9
	2019	51,0	29,6	56,8	31,1	24,8
Garçons	2015	38,7	28,8	54,4	33,4	19,3
	2019	41,3	29,0	48,2	25,2	30,2

Le taux brut de scolarisation a augmenté entre 2015 et 2019 dans tous les cycles d'enseignement. Dans l'ensemble, il est passé de 39,3% à 46,0% au 1er cycle et de 25,4% à 29,3% au cycle II.

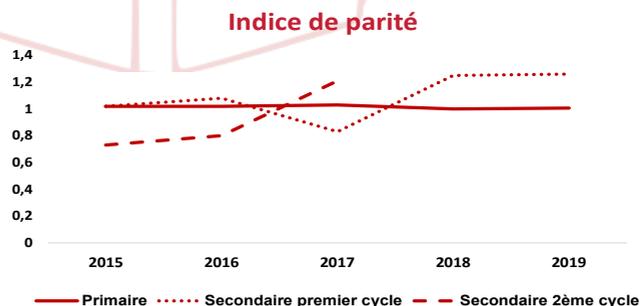
Le taux d'achèvement scolaire a diminué sur la période 2015-2019. Cependant, il est plus élevé au primaire avec 62,0% en 2019 par rapport aux autres cycles. Le pourcentage de garçons qui finissent le cycle secondaire II (30,2%) est plus élevé que celui des filles (24,8%).

CIBLE 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle



Au primaire, l'indice de parité était au delà de un sur toute la période 2015-2019.

Dans les deux cycles du secondaire, l'indice de parité a augmenté. Il est passé de 1,02 à 1,26 pour le cycle II et de 0,73 à 1,21 pour le cycle I.



## PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES.

### Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD

- Renforcer la coordination et la collecte des données en matière des violences basées sur le genre
- Appuyer et autonomiser les victimes des violences basées sur le genre ;
- Renforcer les capacités des structures de prise en charge des VBG.
- Œuvrer à une plus grande application équitable des droits des femmes, des hommes et des enfants et en particulier ;
- Renforcer l'accès des femmes dans les instances de décision et les mécanismes de gouvernance économique et politique y compris la paix et la sécurité.

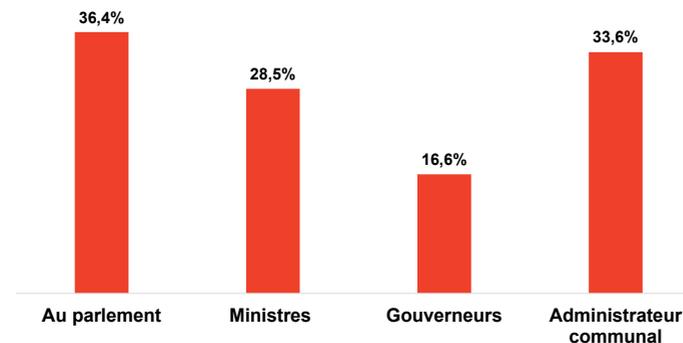
CIBLE 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

CIBLE 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique



En 2017, une femme sur 4 a été victime de violence physiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois.

### Proportion des sièges occupés par les femmes



En 2018, la proportion des femmes au parlement était de 36,4%.

Parmi les gouverneurs, 16,6% étaient des femmes.

Dans le gouvernement, il y avait 28,5% des femmes.

Les femmes au poste d'administrateurs communaux représentaient 33,6%.



## GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU.

### Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD

- Améliorer l'accès aux services d'eau potable ;
- Améliorer les services d'assainissement de base et la gestion des sous-secteurs en eau potable et assainissement de base ;
- Faire la promotion de l'hygiène à tous les niveaux.

**CIBLE 6.1** assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable



Depuis 2014, la proportion de la population utilisant l'eau potable provenant d'une source améliorée a augmenté de **2,8 points** de pourcentage. En 2017, elle était de **82,2%**. En milieu urbain, seul **1,9%** de la population n'utilisait pas de l'eau potable. Ce pourcentage était de **19,1%** en milieu rural pendant la même année de 2017.

**CIBLE 6.2** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable



Le pourcentage de ménage qui dispose d'un lieu d'hygiène adéquat était de **39,4%** en 2017 contre **30,5%** en 2010. Il a augmenté de **8,9 points** de pourcentage.



## GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE.

### Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD

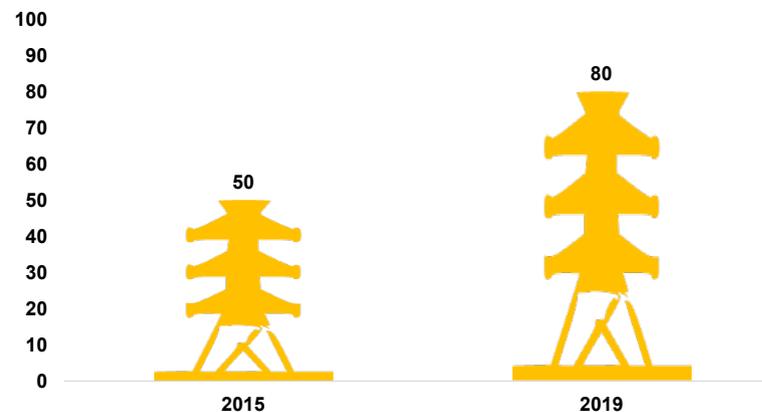
- Valoriser les potentiels hydroélectrique, solaire, la tourbe, déchets municipaux et les ressources géothermiques ;
- Renforcer la bonne gouvernance du secteur énergétique pour accroître sa contribution au développement ;
- Mobiliser et/ou réorienter vers le secteur énergétique les capitaux privés burundais actuellement tournés en majorité vers d'autres secteurs.

**CIBLE 7.1** D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable



En milieu urbain, **61,8%** de la population en 2017 et **52,9%** en 2014 ont accès à l'électricité. Ce pourcentage en milieu rural ne représente que **2,8%** en 2017 contre **2,7%** en 2014.

### Offre électrique en megawatt



L'offre électrique a augmenté de **30 mégawatt** depuis 2015, atteignant ainsi **80 mégawatt** en 2019.

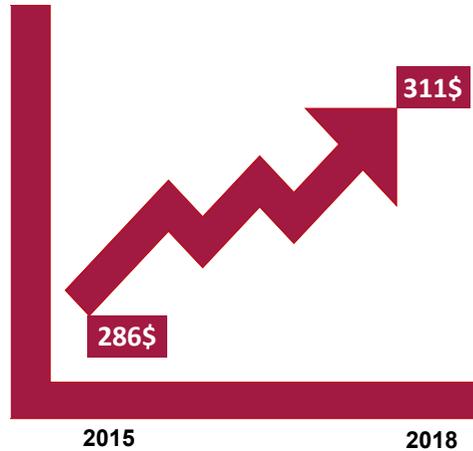


## PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS.

### Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD

- Diagnostiquer et étudier la situation de l'emploi et du chômage au Burundi avec des données fiables et locales ;
- Diversifier les emplois et appuyer les associations de producteurs ;
- Appuyer le secteur informel créateur d'emploi entre autres grâce à l'accès au crédit et autres intrants de production agricoles, artisanales, etc. ;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux et des responsables à la base aux fins d'une planification et d'un développement local durable ;
- Renforcer les capacités des institutions d'appui au développement industriel.

**CIBLE 8.1** Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés



Le PIB au prix courant par habitant a connu une augmentation soutenue entre 2015 et 2018.

**CIBLE 8.3** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

les secteurs non agricoles représentaient 83,1% de l'emploi informel en 2014.



## BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

### Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD

- Étendre le réseau bitumé pour rendre accessible toutes les zones à haute potentialité économique ;
- Diversifier les voies d'approvisionnement du pays conformément au programme de la Communauté d'Afrique de l'Est sur le développement des routes des différents corridors à savoir la route (Mombasa-Voi-Eldoret-Bugiri-Kampala-Masaka-Kigali-Kibuye-Kayanza-Bujumbura- 1,800km), pour le corridor nord, la route (Tunduma-Sumbawanga Kasulu-Makamba-Nyanza-Lac-Rumonge-Bujumbura1,300km) pour le corridor sud.

**CIBLE 9.1** Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

### Proportion du réseau routier praticable ou non en toute saison



La proportion du réseau routier praticable a diminué sur la période 2016-2019. Elle est passée de 73,2% à 65,2%

**CIBLE 9.c** Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020



La proportion de personnes ayant accès à un réseau mobile était de 54,0% en 2019. Elle a augmenté de 4,1 points de pourcentage depuis 2015.

L'accès à internet est passé de 8,2% à 10,0% entre 2015 et 2019.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



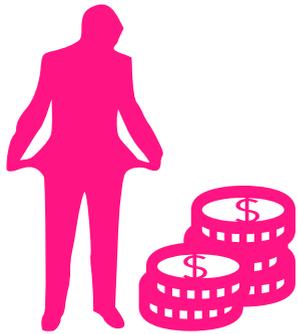
## GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE.

### Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD

- Renforcer les programmes des filets sociaux pour soulager les conditions de vie des populations les plus démunies en améliorant leur accès aux revenus pour leur permettre de couvrir leurs besoins de base ;
- Promouvoir l'accès de toute la population aux services sociaux de base en matière de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et de logement ;
- Promouvoir la diversification économique, la transformation du monde rural en créant de nouveaux emplois décents non agricoles.

**CIBLE 10.1** D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable

**CIBLE 10.2** D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre



87,1%, est le taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40,0% de la population les plus pauvres.

Les dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population ont diminué entre 2006 et 2014 de 36,5%.



En 2014, la proportion de personnes dont la dépense par tête est inférieure à la moitié de la dépense médiane par tête était de 11,4%.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



## FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

### Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD

- Elaborer un texte juridique d'orientation de l'urbanisme et les instruments directeurs de développement urbain ;
- Relever le défi d'une gestion écologique des ressources naturelles, de l'énergie et des déchets en milieu urbain.

**CIBLE 11.4** Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial



Le pourcentage de sites touristiques aménagés a augmenté sur la période 2015-2019. Il est passé de 32,5% à 36,2%.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



## ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES.

### Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD

- Parvenir à une croissance économique qui a moins d'impact négatif sur les populations et l'environnement ;
- Améliorer le système de gestion rationnelle des ressources naturelles.

**CIBLE 12.2** D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.



De 2015 à 2019, la surface terrestre occupée par la forêt est de 6,0%.



## PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

### Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD

- Renforcer les capacités des parties prenantes ;
- Intégrer dans le système éducatif, le volet environnement et changement climatique tenant compte de la gestion du Système d'Information géographique(SIG).

CIBLE 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.



Le nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes pour 100000 personnes a augmenté entre 2015 et 2017 passant de 1,5 à 1,9 personnes.



## CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

### Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD

- Renforcer les capacités en matière de planification et de réglementation du secteur de la pêche ;
- Améliorer le système de gestion durable des ressources marines.

CIBLE 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.



Entre 2015 et 2019, le niveau de poissons a augmenté. Entre 2015 et 2019, l'estimation du nombre de poisson présent dans le lac Tanganka est passée de 21326 poissons à 24436 poissons.



## PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ.

### Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD

- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification... Les actions portent notamment sur :
- Restaurer les paysages forestiers et agricoles ;
- Renforcer la protection des écosystèmes montagneux.
- Renforcer la lutte contre le braconnage et le trafic des espèces végétal et animal protégés.

CIBLE 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres



La proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées était de 28,9% en 2015.



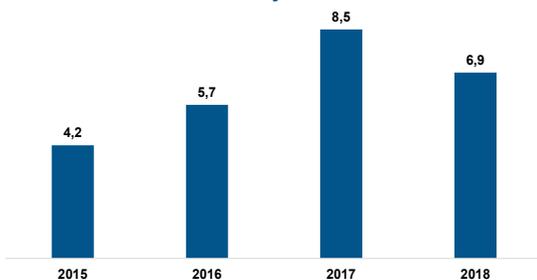
**PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES À TOUS AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS.**

**Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD**

- Consolider la paix ;
- Réduire le trafic d'armes ;
- Eradiquer les crimes organisés ;
- Renforcer la justice et l'Etat de droit ;
- Consolider la bonne gouvernance, récupérer et restituer les biens détournés de l'Etat.

**CIBLE 16.1** Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

**Proportion d'arriérés judiciaires dans les différentes juridictions**



Le nombre d'homicides volontaires pour 100 000 habitants est passé de 4,2 en 2015 à 6,9 en 2018.

**CIBLE 16.3** Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.



La proportion d'arriérés judiciaires dans les différentes juridictions a diminué entre 2015 et 2018. Elle est passée de 54,5% à 46,3%.

**CIBLE 16.9** D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances



La proportion des enfants en possession d'un acte de naissance est passé de 83,5% à 84,1% entre 2014 et 2017.

**RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN OEUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER.**

**Actions prévues dans le cadre du PND 2018-2027 en lien avec l'ODD**

- Améliorer fortement la mobilisation des ressources financières nationales au service du développement ;
- Elargir et agrandir la mobilisation des ressources financières provenant de l'extérieur ;
- Investissements directs étrangers (IDE) et autres flux financiers privés ;
- Faciliter les transferts issus de la Diaspora ;
- Améliorer et renforcer la coopération financière et technique internationale pour le développement.

**CIBLE 17.1** Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.



Le total des recettes publiques en proportion du PIB est passé de 13,4% à 15,8% entre 2015 et 2019.

La part des recettes publiques douanières totales dans le PIB était de 6,5% en 2019 contre 5,4 % en 2015.

La part des recettes publiques internes totales dans le PIB est passé de 8,0% à 9,3% sur la période.

**CIBLE 17.8** Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications.



La proportion de personnes utilisant internet est passée de 2,3% à 2,7% entre 2014 et 2017.



**INSTITUT DE STATISTIQUES ET D'ÉTUDES ÉCONOMIQUE DU BURUNDI**



[www.isteebu.bi/](http://www.isteebu.bi/)

P.O.Box 1156 Bujumbura

(257) 22 22 67/29 / (257) 79 956 548